

Objet : Réunion du Conseil d'Administration

Membres présents : Florent Andrieu, Benoit Baroche, Mélanie Barry, Sébastien Bourdin, Pierre Chatellier, Guy Chêne, Marc Debon, Cyrille Lattelais, Sarah Madelaine, Flavien Pautrel

Membres absents excusés : Thomas Guillais, Lionel Maurin, Sabrina Rouillard, Sarah Vauzelle

Médecin de la ligue absent : Jérémy Bertin

Membre absent non-excuse : Arnaud Vallet

Représentant de la DTN excusé : Bertrand Louvet

Date : 23/01/2018

Heure de début : 19h30 **Heure de fin :** 22h50

Lieu : Caen (Centre des sportifs de haut niveau – lycée Laplace)

1. Point du président

1.1. Compte-rendu du Conseil des Présidents de Comités

- Un tour des actions de chaque comité a été fait. Tous s'accordent pour dire que les formations d'entraîneurs et d'animateurs sont difficiles à mettre en place.
- Les critères du dialogue de gestion ont été redéfinis pour être stables sur les années à venir.
- Lors de la discussion sur les compétitions de proximité pilotées par les comités, ceux-ci mettent en avant le manque de bénévoles et les difficultés d'accès aux gymnases.
- Une demande d'harmonisation avait été émise par une représentante de club lors de l'AG du 30 septembre. Les comités rappellent qu'ils sont maîtres de leurs règlements d'interclub départemental ou de leurs championnats départementaux individuels.
- Les comités du Calvados et de l'Orne sont prêts à participer à un intercomité avec les ligues limitrophes.
- Il est proposé de mettre en place un intercomité normand avec des limites de niveau. Le règlement est à écrire.
- La réunion d'harmonisation des calendriers devra avoir lieu dès la sortie du calendrier fédéral pour obtenir un calendrier cohérent au niveau des comités.
- L'Eure a posé la question de l'avenir d'un comité sans président. La ligue a répondu qu'en cas de mise sous tutelle de la ligue, toutes les compétitions s'arrêteraient. Depuis Damien Courtin a pris la présidence du Codep 27.

1.2. Dialogue de gestion

Nathalie Huet a envoyé un courrier annonçant qu'au vu des actions réalisées, l'intégralité du dialogue 2017 serait versée.

Les futurs critères devraient concerner la structuration, le haut-niveau, les ressources humaines, les dispositifs fédéraux et les projets spécifiques. La grille n'est cependant pas encore arrêtée par la FFBA.

1.3. Convention d'objectifs pluriannuelle avec la région

La ligue a présenté ses objectifs au responsable des sports à la région. Celle-ci ne s'engage pas sur un montant constant au cours des prochaines années.

Les aides aux clubs de nationale sont abandonnées et ne subsisteront que celles conditionnées au très haut-niveau.

Pour les autres aides, la région ne s'engagera que sur des projets multi-partenariats (par exemple métropole et/ou département + région).

Le dossier remis par la ligue contient une demande de 55 000 euros.

1.4. Stagiaires

La ligue a proposé un stage recherche de sponsors et a reçu une demande de stage de la part d'une jeune joueuse qui travaillera sur le développement. Florent propose d'être tuteur de stage.

1.5. Élections au CROS normand

Bernard Frébet a proposé une place sur sa liste pour un représentant du badminton en tant que fédération olympique. Sébastien n'étant pas suffisamment disponible, il a proposé à Lionel Maurin de se présenter. Guy Chêne, signale que les enjeux de cette élection sont importants.

(Additif au compte-rendu : les rumeurs circulant lors du CA, se sont confirmées depuis avec l'officialisation d'une deuxième liste candidate, menée par Nicolas Marais.)

1.6. CPL

Benoit Baroche représentera la ligue les 10 et 11 février, Sébastien n'étant pas disponible à ces dates en raisons de contraintes professionnelles.

1.7. Mérite fédéral

Suite à la demande de la fédération, une ligue a questionné les autres sur l'existence d'un document interne précisant des critères objectifs. Une seule ligue dispose d'un tel document.

Les clubs et comités vont être interrogés pour faire remonter des noms.

1.8. Responsable du Pôle

Arnaud Hingant doit obtenir un DES pour pouvoir en prendre la responsabilité. Les frais de formation, de déplacements et le remboursement des frais liés à son remplacement seront pris en charge par Unifor-mation.

La ligue devra chercher un suppléant pour les périodes d'absence d'Arnaud durant cette formation qui se déroulera sur une saison (mais deux années civiles).

1.9. Dispositif jeunes talents

Sébastien travaille sur une convention avec les comités. Les modalités doivent être précisées et pour cette saison de mise en place, les minimales 2 pourront être acceptés et la ligue ne subventionnera pas sans justificatif des coûts réels. Le Calvados a transmis sa proposition qui concerne ses deux classes sportives et Marc transmet à Guy la proposition qu'il a reçue du comité de l'Orne. La Seine-Maritime ne souhaite pas s'inscrire dans le dispositif pour la présente saison.

(Additif au compte-rendu : la Manche a depuis le CA aussi transmis son dispositif.)

1.10. Licenciation

Les statuts fédéraux obligent les clubs affiliés à licencier auprès de la FFBaD l'intégralité de leurs adhérents. La ligue fera le point mi-mars, en particulier sur le taux de compétiteurs. Les clubs sur lesquels un doute existe, seront contactés individuellement.

2. Finances

2.1. TIJ et Modef Codep 76

Le Codep 76 a effectué une demande de remboursement des frais qu'il a eus pour sa participation aux deux TIJ du deuxième semestre de 2016 et l'organisation de deux Modef en se basant sur un compte-rendu de la commission finances qui n'a jamais été validé lors d'un CA de la ligue.

La réponse du bureau de la ligue n'ayant pas été jugée satisfaisante, cette demande a été reprise à la fin du Conseil des présidents de comité de manière très vive. Un vote du CA est alors jugé nécessaire par le bureau de la ligue.

La ligue de Haute-Normandie a perçu au titre de l'année 2016, 13 000 euros (9 000 de la région et 4 000 du CNDS) pour huit compétitions haut-niveau (trois TIJ, trois TNJ, un championnat de France et un Top élite). Après débats, il est proposé pour les deux TIJ, une indemnité est de $\frac{13000 \times 2}{8} = 3250$ euros.

Pour les MODEF, seul celui organisé en 2016 est pris en compte. Le coût net pour le Comité 76 étant de 616 euros, l'indemnité est de $\frac{80 \times 616}{100} = 492$ euros. Le vote sur ces deux sommes (pour : 8, abstention :

1, contre : 1), valide cette proposition mais le courrier de notification envoyé au Codep 76 contiendra un rappel sur la nécessaire retenue envers les bénévoles dans les échanges, même en cas de désaccord.

2.2. Parc automobile

Le moteur de la voiture de la ligue a dû être changé, le montant de ces dépenses imprévues s'élève à 2 500 €. Les véhicules hérités des ex-ligues étant âgés, ce sujet est à étudier sérieusement.

3. COMMISSIONS

3.1. Commission vie sportive jeunes et accès haut-niveau

- Pour le championnat de France jeunes, la commission demande un vote sur ses propositions. À l'unanimité, la proposition 2 est retenue.

Dans un souci d'éviter une dérive des dépenses sur cette compétition, l'enveloppe financière sera identique à celle du France jeunes 2017 (4 000 €). La moitié sera répartie de manière uniforme entre tous les participants, l'autre moitié le sera en prenant en compte le nombre réel de jours de compétition. Ainsi, celui qui est éliminé dès le premier jour sera moins aidé que celui qui va jusqu'en finale. Par ailleurs, la charge salariale de ses deux techniciens (Yann Boulet et Arnaud Hingant) sera assumée par la ligue qui ne proposera pas de contrat de mise à disposition pour d'autres salariés de club ou de comité.

- Lors de compétitions nationales organisées en Normandie, une facturation réduite pour ceux qui ne logent pas à l'hôtel sera effectuée (70 € au lieu de 100 €).

3.2. Commission interclub

Aucun élément particulier à traiter.

3.3. Commission Régionale d'Arbitrage

Une convention avec l'UGSEL est nécessaire.

Respecter les exigences de Formabad pour le calendrier est difficile.

3.4. Vie sportive adulte

La communication du règlement validé à la fin de la saison précédente n'a pas été parfaite. L'organisation sur les trois jours consécutifs du week-end de Pâques oblige à rectifier un article (simples le samedi, doubles le dimanche, mixtes le lundi).

3.5. Commission formation

Pierre Chalellier évoque la première réunion qu'il a animée le 20 décembre. La diffusion des documents aux membres du CA sera faite par le secrétaire de la ligue.

3.6. Commission développement

La ligue doit-elle poursuivre l'organisation des Volants roses ? Si oui, sous quelle forme ? La commission développement formule des évolutions possibles de la formule et le CA se prononcera lors d'un vote électronique après avoir pu consulter le budget prévisionnel réalisé par la commission. En cas de vote favorable, la prochaine organisation pourrait être réalisée en octobre 2018.

4. Questions diverses

Aucune, faute de temps.